Accusé de réception en préfecture 088-216800557-20221017-DCM06102022\_4-DE Date de télétransmission : 17/10/2022 Date de réception préfecture : 17/10/2022

Département **HAUT-RHIN** 

## COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement **MULHOUSE-SUD** 

## **SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022**

Nombre de Conseillers élus

> 15 L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre

> > Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en fonction 15

<u>Présents</u>: Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI -M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - M. Benoît RINGENBACH -Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie

LHOMMÉ - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Conseillers présents 14 + 1 procuration Absent excusé et non représenté : /

Absents: /

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Gilles SCHILLINGER

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

## 4. Désignation d'un correspondant « incendie et secours »

Monsieur le Maire rappelle que :

- la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, dans son article 13, une disposition importante dans l'organisation des collectivités locales : un « correspondant incendie et secours » doit être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité
- le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, précise les modalités de nomination pour les communes qui n'ont pas d'élu chargé de ces questions spécifiques.

Les missions du correspondant « incendie et secours » sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

Le décret précise qu'il peut même, « sous l'autorité du maire », « participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ». Il peut surtout « concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive » et à « la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. »

Accusé de réception en préfecture 068-216800557-20221017-DCM06102022\_4-DE Date de télétransmission : 17/10/2022 Date de réception préfecture : 17/10/2022

La désignation de cet élu permettra notamment de mettre en place plus facilement les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS; PCIS) dont le régime a été étendu à de nombreuses communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Madame Brigitte OSTERTAG correspondant « incendie et secours »,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

BRUEBACH le 11 octobre 2022

La Secrétaire de séance, Caroline MULLER Le Maire, Gilles SCHILLINGER